

Actualités



GRENELLE DU DROIT

1207

« Les juristes d'entreprises ont une expertise technique essentielle au perfectionnement des normes juridiques en vigueur pour leur compréhension et leur efficacité »

3 questions à Stéphanie Fougou, présidente de l'AFJE, directrice juridique et secrétaire générale de Vallourec et Nicolas Guérin, président du Cercle Montesquieu, directeur juridique groupe Orange



L'AFJE et le Cercle Montesquieu organisent le 16 novembre prochain, pour la première année, le Grenelle du droit dont l'ambition est d'offrir à toutes les professions du droit rassemblées de débattre de manière ouverte des évolutions nécessaires des métiers et des modes de fonctionnement et de proposer avec témérité et créativité des solutions vers un droit encore plus au service de la compétitivité des entreprises. Fédérer les professionnels du droit sur ce

qui les rassemblent, susciter les échanges et obtenir un engagement quant à la mise en oeuvre de mesures essentielles pour l'attractivité du droit français et l'employabilité des professionnels du droit en sortant des visions corporatistes qui peuvent pénaliser la force du droit français, tels sont les objectifs de ce Grenelle du droit.

Programme et inscription : <http://www.afje.org/actualite/95>

Dans un environnement de plus en plus digital, en quoi le droit est-il un outil de compétitivité ?

Nous relèverons principalement deux règles. En premier lieu nous constatons qu'il n'y a pas de siège social sans pratique du droit. Tout centre de décision ne peut se passer d'une connaissance du droit et d'une expertise juridique ; la difficulté majeure résidant dans l'exposition nationale et internationale des sociétés et ainsi l'exposition à des arbitrages entre droit national, droit continental et droit anglo-saxon.

À cet égard et devant cette complexification, le juriste est et demeurera un Business Partner incontournable des dirigeants et du business.

En second lieu, le droit a une fonction sociale essentielle dans l'entreprise. Il unifie et crée un lien entre les différents rouages et entre les différents acteurs de l'entreprise. Il a donc une fonction transversale qui crée de la cohésion entre les filiales au sein d'un groupe.

Par ailleurs, les nouveaux outils digitaux et la mondialisation ont contribué à la diffusion à l'échelle planétaire des normes juridiques. Ceci a conduit à la multiplicité des normes juridiques de référence et la mise en concurrence de celles-ci. Il est donc urgent que les pays européens perfectionnent et définissent un bloc de droit européen

dont l'unité, la clarté du droit et la qualité des normes seront le garant de la force de place de droit en Europe et de la diffusion du droit à l'étranger.

Dans un monde de grande compétitivité et où le multilatéralisme prévaut, le juriste crée, simplifie et s'adapte aux nouveaux défis de la digitalisation (fiabilité des relations, internationalisation...).

Quels sont les enjeux pour votre profession en termes de développement professionnel et de mobilité ?

On ne peut que constater que les mutations des technologies bouleversent tous les jours les comportements et les usages de tous les agents économiques. Toutefois, si ces changements s'accroissent, ils ne sont pas nouveaux. Depuis 25 ans, les choses ont considérablement évolué sous le coup d'Internet ou encore des biotechnologies. Or les juristes ont jusqu'à présent toujours su adapter leurs réflexions et leurs méthodes à ces évolutions.

Il est vrai que l'accélération de cette tendance est sans équivalent aujourd'hui.

Désormais, le juriste d'entreprise plus que jamais devra s'adapter à de nouvelles expertises du droit mais aussi aux opportunités de mobilité internationale, aux pratiques différentes du droit offerts par la digitalisation ... et plus encore avoir l'opportunité de changer de métier au sein de la grande famille du droit afin d'enrichir les connaissances de chacun et de toujours mieux servir les entreprises. La formation continue devient donc un impératif indispensable à une carrière juridique. Les entreprises en sont conscientes et fournissent déjà des efforts en ce sens. Nous relèverons enfin que l'entreprise peut être un lieu de rencontre idéal entre les différentes pratiques et profils des juristes. Il serait ainsi utile que toutes les professions juridiques (magistrats, notaires ...) puissent temporairement exercer au sein de l'entreprise. Ceci leur permettrait une connais-

sance plus fine des pratiques et des besoins des entreprises.

Quel rôle pour les juristes d'entreprises dans l'élaboration voire le perfectionnement des normes de droit ?

Les principaux consommateurs de droit sont les particuliers et les entreprises.

Il serait profitable pour une meilleure efficacité des lois que les pouvoirs publics sollicitent plus en amont les juristes d'entreprises dans l'élaboration ou le perfectionnement de la norme juridique. Notre profession a, en effet, une expertise technique essentielle au perfectionnement des normes juridiques en vigueur pour leur compréhension et leur efficacité. Nous constatons que plus une norme est simple et compréhensible moins elle est contournée. Les juristes des grands groupes internationaux ont une connaissance fine de l'usage des différentes normes de droit utilisées dans des contextes très variés. Ils sont ainsi aptes à pouvoir en apprécier l'efficacité pour plus de compétitivité.

Les juristes d'entreprises ont de plus développé ces dernières années une indépendance et une déontologie qui en font des interlocuteurs neutres et indépendants.

Propos recueillis par Benoît Marchand, rédacteur en chef de la revue *Droit des sociétés*

Au programme du Grenelle du droit

Plénière 1 : Compétitivité et place du droit, l'enjeu de la justice de demain

Ateliers proposés : La fabrique du droit ; L'accessibilité du droit ; Alléger la justice, dynamiser le service public de la justice

Plénière 2 : Une grande filière unie du droit

Ateliers proposés : S'enrichir par la mobilité ; Université et entreprise : l'insertion professionnelle ; Penser les métiers juridiques de demain et l'employabilité